

analyse très simpliste d'un problème complexe qui n'a rien à voir avec des coupures.

● (1120)

Deuxièmement, je n'ai jamais dit que les personnes âgées ne souffriront pas de ces coupures. Quand on enlève de l'argent aux gens, soit \$18 cette année et \$39 l'an prochain, on leur impose un petit sacrifice. Je l'ai toujours admis et je ne sais pas trop de quoi le député parle. Depuis sept mois, le taux d'inflation composé a baissé à 7.2 p. 100. Comme nous ne donnons que 6 p. 100, il existe un petit écart. Je l'ai admis et je suis gré aux personnes âgées de faire ce sacrifice.

[Français]

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre. Au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales le 14 décembre dernier, le ministre a dit, et je cite:

... alors, les épargnes nettes pour 1983, et c'est la preuve que les gens ne souffriront pas parce qu'autrement on aurait des épargnes considérables, sont de 32 millions de dollars, et pour 1984 de 52 millions de dollars.

[Traduction]

Au début de ses remarques, madame le ministre s'en est prise à l'opposition en disant que nous avions parlé d'une somme de 84 millions de dollars, que nous avions menti aux Canadiens, et elle a laissé entendre que les députés mentaient. L'opposition n'a fait que répéter les expressions qu'elle-même a utilisées il y a six semaines. Comment explique-t-elle cela? Peut-elle répondre à une autre question? J'aimerais savoir...

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Pour le moment, la présidence ne voudrait pas qu'on interprète ses remarques comme étant une décision. J'ai constaté que l'orateur précédent a posé deux questions en même temps. Moi aussi je sais que le comité voulait que les questions soient brèves et précises. J'accorderai volontiers la parole au député pour qu'il pose sa question supplémentaire. Le débat se poursuivra à une allure plus vive si les députés évitent de poser deux, trois ou quatre questions à l'occasion d'une seule intervention.

[Français]

Mme Bégin: Alors je vais essayer de répondre brièvement à la question de l'honorable député afin que le plus grand nombre possible de députés puissent poser des questions. La disparité entre les chiffres indiqués par le député s'explique ainsi: l'inflation diminue de mois en mois. Lorsque j'ai comparé au comité dans la première moitié du mois de décembre, j'ai indiqué les chiffres de cette époque-là. Aujourd'hui, environ deux mois plus tard, j'indique les chiffres révisés que tous les députés peuvent obtenir du ministère des Finances, lesquels prouvent le succès de notre programme, ce qui fait que maintenant les personnes âgées qui possèdent d'autres revenus ne vont perdre dans leur indexation que \$18 en 1983 et \$39 en 1984.

[Traduction]

M. Hawkes: Monsieur le Président, en attaquant l'opposition, madame le ministre se discrédite elle-même, car c'est elle qui a fourni ces chiffres, il y a six semaines. Elle a tout à fait tort de nous accuser de recourir à des données vieilles de sept mois, alors même que la santé et le bien-être des personnes âgées sont en jeu. Je voudrais bien savoir de madame le ministre elle-même si, lorsque ces décisions ont été prises au cabinet, elle s'est vraiment battue pour conserver aux personnes âgées l'indexation de leur pension. Les a-t-elle défendues

Sécurité de la vieillesse—Loi

ou a-t-elle offert de les sacrifier, avec leur revenu, en combattants de première ligne dans la lutte contre l'inflation? Le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) a obtenu davantage de crédits. Dans tous les principaux portefeuilles qu'elle a occupés, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) a accepté des réductions de crédits au nom des Canadiens les plus pauvres, y compris les pensionnés. A-t-elle combattu et perdu la partie, ou a-t-elle proposé d'elle-même qu'on sacrifie ces gens?

[Français]

Mme Bégin: Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire au député que lorsque j'ai parlé de chiffres qui datent de sept mois et qui n'ont pas été vérifiés, j'ai parlé en particulier du Nouveau parti démocratique qui ne vérifie pas ses chiffres dans ce dossier-ci. Le député ne devrait donc pas se sentir attaqué. De plus, il sait fort bien que je ne répondrai pas à sa question, parce qu'on n'a pas le droit de dire ce qui se passe au conseil des ministres.

[Traduction]

Le député cherche à me faire marcher. C'est aux Canadiens qu'il revient de juger si je fais habituellement bien mon travail en tant que leur représentante privilégiée au cabinet. Que puis-je dire d'autre? Je n'ai aucune idée d'où les médias peuvent bien tenir pareille information. Toutefois, les médias s'accordent d'habitude pour dire que je défends très bien mes programmes. Que puis-je ajouter? Ce qui m'intéresse, c'est d'obtenir ce qu'il y a de mieux pour les personnes âgées, et combattre l'inflation est ce qu'il y a de mieux.

● (1125)

M. Hawkes: Madame le ministre veut-elle laisser entendre qu'elle a gagné la partie, parce que le cabinet voulait réduire encore davantage le revenu des personnes âgées?

Mme Bégin: Le député ne réussira pas à me faire dire ce qui se passe au cabinet, car je n'en ai pas le droit. J'ai fait le serment de respecter le secret du cabinet et j'y serai fidèle. Nous voulons ce qu'il y a de mieux pour les Canadiens et pour les personnes âgées, et nous travaillons en conséquence.

M. McKinnon: Monsieur le Président, le projet de loi comporte plusieurs anomalies qui me préoccupent. J'ai déjà dit l'autre jour à quel point je m'inquiète pour les Canadiens qui touchent une pension d'un régime privé et la pension de sécurité de la vieillesse. Je suppose que le ministre voudra bien nous dire si ceux-ci verront leur pension automatiquement alignée sur le supplément de revenu garanti, afin qu'ils puissent toucher le même revenu que celui qu'ils toucheraient s'ils n'avaient pas de régime privé de retraite, mais recevaient le supplément de revenu garanti et la pension de sécurité de la vieillesse?

Je voudrais poser une question au ministre au sujet du Régime de pensions du Canada. Une personne ne peut toucher le supplément de revenu garanti si elle reçoit du Régime de pensions du Canada une pension supérieure à \$503 ou \$504 environ. Si sa pension du Régime de pensions du Canada excède ce montant, de sorte qu'elle n'a pas droit au supplément de revenu garanti, l'indexation de sa pension de sécurité de la vieillesse sera limitée à 6 p. 100. Si la personne touche une pension légèrement inférieure du Régime de pensions du Canada lui donnant droit à un certain supplément de revenu garanti, elle recevra alors une pension de sécurité de la vieil-